



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
d'ORLÉANS**

Procès-Verbal : Commission Formation et de la Vie Universitaire

Formation Plénière

Séance du lundi 26 janvier 2026

Membres élus de la Commission Formation et Vie Universitaire du Conseil Académique :

Civilité	Nom	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par :
Monsieur	ABRAHAM Romain	X Départ 15h03		
Madame <i>Monsieur</i>	ALAMELOU Emma (Titulaire) <i>Gilot Quentin (Suppléant)</i>		X	
Monsieur	BARTOUT Pascal	X		
Madame	BEGUIN-VINCENT Geneviève	X		
Madame	BELAYACHI Naïma		X	
Madame <i>Madame</i>	BEN SAAD Cyrine (Titulaire) <i>BAYSAL Evin (Suppléante)</i>		X	
Monsieur <i>Madame</i>	BENELCAID Ziyad (Titulaire) <i>MOK Julienne (Suppléante)</i>		X	
Monsieur	BENSAID Abdelkrim	X		
Monsieur <i>Madame</i>	BOUDES Alexis (Titulaire) <i>DOUDJEDID Agnès (Suppléante)</i>		X	M.TRAORE Pierre-Keleti
Monsieur	CARBONNELLE Etienne	X		
Madame <i>Madame</i>	COTTE Lennie (Titulaire) <i>MAKOUGOUM FOTSO Annette (Suppléante)</i>		X	
Monsieur	DI NALLO Bruno		X	M. RINGUEDE Sébastien
Madame	ETEVEZ Laure		X	M. MORIN Richard
Madame	FROMONT HANKARD Gaëlle	X		
Madame	IBARGUEN-VARGAS Nylza Yadira	X		
Madame	INGARAO Aurore	X Départ 15H50		
Monsieur <i>Madame</i>	JAFFRE Raphaël (Titulaire) <i>LABONNETTE Lucie (Suppléante)</i>		X	
Madame	LEJEUNE Véronique		X	M. MORIN Richard
Madame	LEPEINTRE Angélique		X	
Madame	LOTH Karine		X	Mme BEGUIN-VINCENT Geneviève
Madame	LOUBERE Stéphanie	X		
Monsieur	MALRIEU Florent	X		
Monsieur <i>Madame</i>	MCLAUGHLAN Gérard (Titulaire) <i>BOIN Maélys (Suppléante)</i>		X	
Monsieur	MIGUEL Fabrice	X		
Monsieur	MORIN Richard	X		
Madame	NARCISSE Sophie	X		
Monsieur	ONNEE Stéphane	X		
Monsieur <i>Madame</i>	OUCHQIR Rim (Titulaire) <i>El HANI Marwane (Suppléant)</i>	X		
Madame <i>Monsieur</i>	PHILIPPE Mélody (Titulaire) <i>MEDEIROS DA RESSURREICAO Danilo (Suppléant)</i>		X	
Madame	RABAUD Isabelle	X		
Madame <i>Monsieur</i>	RAYMOND Fleur (Titulaire) <i>LERAY Yoann (Suppléant)</i>		X	
Madame	RENAUD Juliette	X		
Monsieur	RINGUEDE Sébastien	X		
Madame	ROYER Gladys (Titulaire) <i>Poste vacant (Suppléant)</i>		X	
Madame	SIEGWALD Solange	X		
Monsieur <i>Monsieur</i>	TRAORE Pierre-Keleti (Titulaire) <i>BONMARTY Mark (Suppléant)</i>	X		

Art 27 des statuts de l'université (CAc) qui s'applique à la CFVU

Le Conseil ne peut valablement siéger que si le tiers des membres composant la formation est présent et si la moitié est présente ou représentée.

Conseils	Effectif statutaire	Membres en exercice	Quorum	Dont 1/3 présents
CFVU	40	36	18	12

En début de séance : Nombre de présents : 20/ Procurations : 5 / Total votants : 25.

Invités à la séance (par ordre alphabétique) :

- M Alexis BOCHE, Responsable du service vie associative et de la citoyenneté étudiante
- Mme Anne BOUJU-GOUJON, Directrice adjointe de l'INSPÉ
- M. Éric DUVERGER, Chargé de Mission "Formations médicales"
- M. Samuel FASQUEL, Maître de conférences en Espagnol
- M. Fabrice FITZÉ, Directeur de la DEVE
- Mme Gladia FOFANA-GODARD, Secrétaire de séance
- Mme Sabrina LE NORMAND, Professeure de Droit privé à CAEN
- Mme Caroline LORiot, DGSA FVE
- M. Hervé PERREAU, Responsable Pôle Développement et Partenariats
- M. Luc VAN COUWELAAR, Directeur de la DOIP

Le quorum étant atteint, M. Sébastien RINGUEDE, le Vice-président de la Commission Formation et Vie Universitaire, ouvre la séance à 14h02.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Vice-président débute la séance en mettant l'accent sur l'assiduité irrégulière des élus étudiants à la CFVU. Il est difficile de poursuivre ou d'entamer des débats en l'absence des principaux concernés. Le dialogue entamé sur l'engagement étudiant est donc temporairement suspendu. Le Vice-président remercie les étudiants présents ce jour (2/16).

Le Vice-président informe que le point 12 « Révision de la charte de l'Assemblée des Élus Étudiants (AEE) » est retiré de l'ordre du jour. Certains éléments juridiques ne sont pas en accord avec les statuts de l'université. Ils doivent être examinés par le Service des Affaires Juridiques (SAJ).

Le Vice-président CFVU interroge les membres présents pour déterminer s'il y a des questions diverses à traiter en fin de séance. La motion déposée par l'UFR LLSH sera également traitée à ce moment-là.

Le Vice-président propose de revenir sur la gestion des examens lors des intempéries du 7 janvier dernier. Il a, en effet, été décidé de maintenir les examens car cela aurait été difficile de les reporter en raison des contraintes de calendrier et de logistique.

Le Vice-président précise que toute absence ce jour-là est considérée comme "justifiée" (ABJ) pour ne pas pénaliser les étudiants (notamment les boursiers).

Une discussion s'engage sur le traitement des étudiants en ABJ pour raison médicale. La règle générale est un report systématique en seconde session (session de rattrapage). Un étudiant en ABJ n'a ainsi qu'une seule chance à l'examen, contrairement aux autres.

Le Vice-président exprime sa préoccupation quant à une rupture d'égalité si une troisième session était organisée pour les ABJ, et la complexité administrative que cela engendrerait. Il est rappelé que pour une Unité d'Enseignement (UE) en Contrôle Continu (CC), un CC de rattrapage est obligatoire si l'absence justifiée empêche d'avoir le nombre minimal de notes.

INSTANCE CFVU

1. [Approbation] Relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 3 novembre 2025.

Le Vice-président demande s'il y a des observations ou des rectifications à effectuer sur les relevés de conclusions du 3 novembre 2025.

En l'absence de remarque, le Vice-président soumet au vote les relevés de conclusions relatifs à la séance du 3 novembre 2025.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	5
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	2
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte le relevé de conclusion relatif à la séance du 3 novembre 2025.

2. [Avis] Commission d'Exonération et de Remboursement des Droits Universitaires

Le Vice-président explique que les textes encadrant cette commission datent de 2011. Une mise à jour de sa composition est ainsi proposée pour la rendre plus fonctionnelle et adaptée à l'organisation actuelle.

La Commission d'exonération et de Remboursement des Droits Universitaires se réunit :

- Pour étudier les demandes de remboursement présentées par les étudiants qui ne peuvent pas, du fait de leur situation universitaire ou financière, bénéficier d'une aide directe de l'Etat.
- Proposer à la CFVU et au Conseil d'Administration les critères d'exonération ou de remboursement à mettre en œuvre pour l'année universitaire suivante.

Il est proposé de réviser la structure de cette commission. Cette demande de révision fait suite à la création du guichet de l'aide à l'Université d'Orléans. Ce service est au quotidien confronté à la précarité de certains étudiants. La présence du Vice-président Vie des campus, d'une assistante sociale de l'Université d'Orléans permettra ainsi d'éclairer l'étude de certains dossiers. La commission est libre d'inviter toute personne susceptible d'éclairer les débats.

M. El Hani :

A quelle date aura lieu la prochaine Commission d'Exonération et de Remboursement des Droits Universitaires ?

Le Vice-président :

La commission se réunira le 11 mars pour examiner plusieurs dossiers complexes.

M. Bartout :

Il y a-t-il un âge limite pour prétendre à un remboursement ?

Le Vice-président n'a pas de réponse immédiate à apporter à cette question, il s'engage à se renseigner auprès de Mme Aufrere, Directrice adjointe aux études et à la scolarité et invitée de la commission.

Le Vice-président soumet au vote la révision de la structure de la commission d'Exonération et de Remboursement des Droits Universitaires.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	5
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable unanime sur la révision de la structure de la commission d'Exonération et de Remboursement des Droits Universitaires.

Désignation des membres élus de la CFVU au sein de la Commission :

- Représentants enseignants : M. MIGUEL Fabrice et M. BENSALD Abdelkrim
- Représentants étudiants : M. TRAORÉ Pierre-Keleti et M. EL HANI Marwane
- Représentant du personnel BIATSS : Mme BEGUIN-VINCENT Geneviève

Le Vice-président soumet au vote la composition nominative de la commission d'Exonération et de Remboursement des Droits Universitaires.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	5
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte à l'unanimité la révision de la structure et la composition nominative de la commission d'Exonération et de Remboursement des Droits Universitaires.

Pédagogie-Formation

3. [Avis] Transformation du Diplôme Universitaire « FIDUCIE » de l'UFR Droit-Économie-Management d'Orléans en Diplôme Inter-Universitaire avec l'université de Caen-Normandie.

Le Vice-président explique que Mme Le Normand est une ancienne collègue de l'Université d'Orléans, qui a contribué et participé au développement de la mise en place du DU Fiducie à l'UO. Ce projet de transformation a déjà été présenté au Conseil Académique, qui a émis un avis favorable sur le principe de transformation en DIU.

Le Vice-président invite Mme Sabrina Le Normand, Professeure de Droit privé à Caen, à présenter ce point en visioconférence.

Mme Le Normand présente le DU Fiducie en précisant qu'il a été créé à l'Université d'Orléans en 2021 pour fédérer et former des professionnels (avocats, notaires, experts-comptables...). Depuis son introduction dans le Code civil en 2007, la fiducie est utilisée de manière récurrente dans les opérations financières et plus spécifiquement lors du refinancement des entreprises.

L'objectif est de permettre la continuité dans une coopération entre les universités d'Orléans et de Caen.

Mme Le Normand précise que le DIU conserve sa structure existante : 200 heures sur 6 mois, organisées en 4 certificats pour 12 modules de formations, ciblant principalement la formation continue (15-20 personnes par an) mais restant ouvert à quelques étudiants en formation initiale. La coopération entre les deux universités est jugée stratégique, notamment pour viser une reconnaissance RNCP à terme.

M. Bartout :

A-t-on la possibilité de suivre des UE séparément ou d'étaler le diplôme sur deux ans par exemple ?

Mme Le Normand :

Théoriquement c'est possible mais dans la pratique, tous les participants ont jusqu'à présent suivi le cursus complet de 6 mois.

Mme Loubère :

Quel sera le fonctionnement de la convention entre Orléans et Caen ?

Mme Le Normand :

Dans la convention, les tâches sont réparties de manière souple, l'université d'Orléans aura l'organisation administrative et l'université de Caen pilotera l'organisation pédagogique.

Le Vice-président soumet au vote la maquette du Diplôme Universitaire FIDUCIE de l'UFR Droit-Économie-Management d'Orléans en Diplôme Inter-Universitaire.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	5
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un favorable unanime sur la maquette du Diplôme Universitaire FIDUCIE de l'UFR Droit-Économie-Management d'Orléans en Diplôme Inter-Universitaire.

4. [Délibération] Maquette pédagogique du Diplôme Universitaire Systèmes d'Information Géographique Mapping Orléans (SIGMO) de l'UFR LLSH.

Le Vice-président invite M. Pascal Bartout, Professeur en Géographie à présenter ce point.

M. Bartout nous fait savoir que ce projet de DU a été présenté au Conseil Académique de septembre 2025. Cependant, il a été retravaillé avec le SEFCO, notamment sur les fiches RNCP. Ce DU vise ainsi à combler un besoin sur le marché du travail et à valoriser les compétences en géomatique après l'arrêt d'un master dans ce domaine.

Le DU sera proposé en formation initiale continue et pourrait être proposée aux étudiants des écoles doctorales.

Le DU est composé de deux modules sécables de 5 jours chacun,

- 1 module de 30 heures de formation sur les bases du SIG,
- Un module personnalisable en mode projet.

En termes d'organisation, une campagne de communication est lancée, la plateforme Ecandidat est paramétré donc l'ouverture est prévue pour le 10 avril 2026.

Le coût de la formation est de 850€ par module. Un minimum de 12 inscrits aux deux modules est requis pour l'ouverture.

Le Vice-président :

Quel est le nombre d'heure de cours attribué à M. Nasser (personnel BIATSS), qui a déjà dépassé son plafond de 64 heures ?

M. Bartout :

En principe, il n'y aura pas d'heure attribuées à M. Nasser, car trois vacataires ont été recrutés et effectueront 10 heures de cours chacun.

Le Vice-président soumet au vote la maquette pédagogique du Diplôme Universitaire Systèmes d'Information Géographique Mapping Orléans (SIGMO) de l'UFR LLSH.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	5
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte à l'unanimité la maquette pédagogique du Diplôme Universitaire Systèmes d'Information Géographique Mapping Orléans (SIGMO) de l'UFR LLSH

5. [Avis] Convention d'application à l'accord-cadre entre l'Université de Vigo (Espagne) et l'université d'Orléans relative à la mise en place d'un double diplôme international.

Le Vice-président introduit le point suivant, concernant une convention avec l'Université de Vigo, partenaire de l'alliance Athéna, pour la mise en place d'une double diplomation.

Le Vice-président invite M. Hervé Perreau, Responsable Pôle Développement et Partenariats et M. Samuel Fasquel, Maître de conférences en Espagnol à présenter ce point.

M. Perreau explique que cette convention s'inscrit dans le cadre de l'alliance européenne ATHENA, dont l'université de VIGO est un partenaire actif. Elle concrétise leur volonté commune de renforcer la collaboration académique et la mobilité étudiante au sein de l'alliance, tout en offrant une expérience internationale structurante à nos étudiants.

Les étudiants de première année restent dans leur université d'origine. Au Semestre 2, les étudiants de l'UO suivent un cours virtuel dispensé par l'université espagnole, favorisant une première immersion académique et culturelle.

En deuxième année, les étudiants français effectuent leur année en Espagne.

En troisième année, les étudiants espagnols viennent en France.

A noter : En Espagne, la licence se déroule traditionnellement sur 4 ans. Notre partenaire a accepté une adaptation pour nos étudiants, leur permettant d'obtenir leur diplôme en 3 ans, comme en France.

L'université espagnole applique des frais pour le relevé de notes (22€ environ) et la délivrance du diplôme (120€ environ). Ces coûts seront intégralement financés par l'alliance ATHENA, garantissant ainsi l'accessibilité du double diplôme pour tous les étudiants sélectionnés.

Une modification est apportée à l'article 10 qui devient :

« Une "disposition temporaire" permettant aux étudiants actuellement en L1 de bénéficier du programme dès 2026-2027, assurant ainsi la continuité pédagogique et une mise en œuvre rapide du partenariat. »

M. Fasquel ajoute que ce partenariat est la poursuite du travail entre le département d'études hispanophones et l'université de Vigo dans le cadre d'ATHENA.

Le Vice-président :

Cette disposition temporaire permettra la mobilité de trois étudiants en Espagne dès la rentrée 2026-2027.

M. Abraham :

Pourquoi cette disposition transitoire, n'est-elle pas être appliquée tous les ans ?

Si au semestre 1 des étudiants n'ont pas eu information et qu'ils souhaitent l'intégrer au semestre 2.

M. Fasquel :

Les étudiants sont prévenus en amont. La convention est encore dans les instances pour approbation. Nous pouvons déjà compter trois candidatures pour la prochaine rentrée.

Le Vice-président :

Au second semestre en LLSH, il y a un fonctionnement majeure-mineure. Donc les étudiants en mineur LLCER Espagnol, restent avec une mineure qui leur permet ensuite de partir vers deux licences, LLCER espagnol ou la licence de la mineure.

Cette année, il fallait qu'on soit sûr que les étudiants intéressés par cette double diplomation valident leur L1 pour ensuite entrer dans le programme de double diplomation afin de se prémunir de certaines

difficultés en cas de non -validation de la L1.

M. Fasquel :

Techniquement, les étudiants inscrits dans leur mineur seront Ajournés et Autorisés à Continuer (AJAC). En septembre, les notes qu'ils auront obtenues dans le cadre des UE de L1 seront validées dès que la maquette sera votée. Fin septembre, tout sera résolu.

Le Vice-président soumet au vote la convention d'application à l'accord-cadre entre l'Université de Vigo (Espagne) et l'université d'Orléans relative à la mise en place d'un double diplôme international.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	5
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable unanime sur la convention d'application à l'accord-cadre entre l'Université de Vigo (Espagne) et l'université d'Orléans relative à la mise en place d'un double diplôme international.

6. [Avis] Critères d'évaluation du Congé pour Projet Pédagogique (CPP).

Le Vice-président invite M. Romain Abraham, Président du Conseil Académique, à présenter ce point.

M. Abraham explique que le CPP a pour objectif de mobiliser du temps pour faire évoluer sa pédagogie, l'adapter ou favoriser l'approfondissement des compétences nécessaires à l'évolution prévisible de son métier tout en se en déchargeant des heures enseignements.

Les critères d'évaluation du CPP doivent être approuvés tous les ans, en CFVU et ensuite au Conseil d'Administration.

Le dispositif national prévoit une l'enveloppe de 900 CPP, dont 200 CPP réservée pour des projets spécifiques (reprise post-maternité, les projets de Transition Ecologique Développement Durable (TEDS)).

À l'université l'année dernière, suite à un nombre très faible de demandes seulement deux demandes ont été accordées : 1CCP d'un an et 1 CPP de 6 mois. Le dispositif n'est en fait que très peu sollicité..

Les critères proposés sont reconduits, avec un ajout pour valoriser les projets de co-diplômes dans le cadre du réseau Athéna.

Le Vice-président regrette le manque d'intérêt pour ce dispositif, contrairement au Congé pour Recherches ou Conversions thématiques (CRCT) dispositif équivalent qui s'oriente sur les projets de Recherche.

M.Onnée :

- 1) Pouvez-vous nous faire part des thématiques des CPP accordés l'an dernier à l'UO ?
- 2) Le congé est-il accordée pour la totalité du service ?
- 3) Quels est la quotité de semestre à l'UO ?

M. Abraham :

- 1) L'un portait sur la mise en place de formations internes à l'INSPÉ à destination des d'autres collègues et l'autre sur la création d'un nouveau parcours "tourisme" en LEA.
- 2) Le congé peut être accordé pour un semestre ou les deux semestres.
- 3) L'an dernier nous avions une enveloppe de 10 semestres de dispenses.

Le Vice-président soumet au vote les critères d'évaluation du Congé pour Projet Pédagogique.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	5
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable unanime sur les critères d'évaluation du Congé pour Projet Pédagogique.

7. [Délibération] Convention de coopération relative à la mise en place de la réforme du 1er cycle des études en santé PASS et L.AS.

Le Vice-président explique que même si une nouvelle réforme de la première année de santé est à l'étude, le système PASS/L.AS perdure et qu'il nous faut examiner la convention qui organise entre l'université d'Orléans et l'université de Tours la première année de santé.

Comme évoqué lors de la CFVU de décembre, à compter de la rentrée 2027, le système actuel devrait être remplacé par un système unique. Selon les dernières informations, il a été proposé une première année en santé qui comprendra 40% d'enseignements de santé, 20% d'enseignements transversaux et 40% d'enseignements disciplinaires.

Le Vice-président déplore l'absence à ce jour de toute certitude quant à cette réforme. Les textes réglementaires, une fois de plus, ne seront pas disponibles rapidement ce qui nous contraindra, là aussi, une fois de plus, à mettre en place cette réforme dans l'urgence.

Le Vice-président invite M. Éric Duverger, Chargé de Mission "Formations médicales" en visioconférence à présenter ce point.

M. Duverger explique que la convention a peu évolué, elle régit la gestion des inscriptions, l'accès à l'Environnement Numérique de Travail (ENT) et la répartition des coûts (déplacements, oraux) entre les universités d'Orléans et de Tours.

Mme Narcisse souligne également l'impact de cette instabilité sur les étudiants et leurs familles face à l'incertitude entourant la réforme nationale des études de santé, menée sans textes officiels.

Le Vice-président soumet au vote la convention de coopération relative à la mise en place de la réforme du 1er cycle des études en santé PASS et L.AS.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	5
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte à l'unanimité la convention de coopération relative à la mise en place de la réforme du 1er cycle des études en santé PASS et L.AS.

8. [Délibération] Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM2) : convention relative aux modalités et critères de sélection.

Le Vice-président précise que la convention stipule qu'un étudiant a la possibilité d'effectuer sa deuxième année de médecine soit à l'université d'Orléans, soit à l'université de Tours. La capacité d'accueil en santé a déjà été votée précédemment en instance afin d'informer les étudiants du nombre de places qui seront disponibles en PASS et L.AS.

Il précise également la répartition entre les deux universités, qui se fait en fonction du classement.

En l'absence de remarque, le Vice-président soumet au vote la convention relative aux modalités et critères de sélection au Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte à l'unanimité vote la convention relative aux modalités et critères de sélection au Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales.

9. [Délibération] Convention relative aux modalités et critères de sélection retenus en 2ème année à l'institut de formation Masso-Kinésithérapie Croix Rouge Compétence CVL.

Le Vice-président précise que cette convention régit l'affectation des étudiants entre le site d'Orléans et l'école Croix-Rouge, associée à l'université de Tours.

M. Bartout :

Si des étudiants renoncent à aller à Tours parce que c'est payant. Pourront-ils recandidater l'année suivante ? Pour repasser le concours et prétendre à une formation universitaire à moindre coût.

M. Duverger :

L'école de kinésithérapie de Tours se remplit exclusivement sur la demande d'étudiants Tourangeaux. Cela soulève la question sur le "droit au remords". La réglementation à ce sujet reste floue, mais la tendance est qu'un refus équivaut à une perte définitive du droit de candidater à cette filière.

M. Miguel :

Lors du choix de la réorientation, comment se passe la répartition dans le contingent ? Selon le rang ? Y a-t-il un mélange ou une distinction entre PASS et L.AS ?

M. Duverger :

Les places sont contingentées par voie d'accès (PASS, LAS 1, ...) garantissant une répartition équitable. C'est visible dans le tableau des capacités d'accueil en santé votées précédemment.

Le Vice-président soumet au vote la convention relative aux modalités et critères de sélection en 2ème année à l'institut de formation Masso-Kinésithérapie Croix Rouge.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	5
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte à l'unanimité la convention relative aux modalités et critères de sélection en 2ème année à l'institut de formation Masso-Kinésithérapie Croix Rouge.

10. [Avis] Eléments réglementaires au titre de la campagne Trouver Mon Master 2026.

Dans le cadre de la Campagne de Trouver Mon Master (TMM), on traitera l'ajout des formations de Masters M2E de l'INSPÉ et des quelques modifications.

Sont revus en séance :

- Le changement dans le parcours "Médiation interculturelle et recherche" (MIR) du Master Langues et Sociétés : Suite à l'arrêt du master MEEF Espagnol, une "option espagnole" de préparation au CAPES est créée au sein du parcours MIR. Cela entraîne une modification de la capacité d'accueil de 40 à 50 places.
- La modification du nom du parcours dans le Master Droit Social : Le parcours Gestion Locale Patrimoine Culturel "GLPC" est renommé "Gestion et droits du patrimoine culturel" pour plus de clarté.
- L'intégration des formations de Masters M2E de l'INSPÉ
- Lecture de la Motion de l'UFR LLSH « Réforme M2E et préparation des nouvelles maquettes » par Mme Stéphanie Loubère. (Motion jointe en annexe)

Le Vice-président explique que le dossier d'accréditation M2E a été présenté au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), puis obtenu un avis favorable de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) sans retour sur notre offre de parcours au regard de ce qui est proposé dans d'autres académies.

Cette analyse au niveau national nous avait été promise afin que trop de parcours d'une certaine discipline ne soient pas offerts. On peut ainsi penser au CAPES d'Italien : étant donné le nombre de places au CAPES, il n'est peut-être pas utile qu'un parcours M2E Italien soit proposé dans toutes les académies.

A l'invitation du rectorat, nous avons ainsi proposé un ensemble de parcours PLP convaincus qu'un retour du Ministère nous permettrait de voir quels parcours PLP finalement ouvrir. Puisqu'il n'y aura aucune analyse au niveau national, on se retrouve devoir ouvrir des parcours simplement parce qu'ils ont été proposés, sans aucune assurance que des lauréats nous seront affectés.

Une discussion s'engage autour du bloc 1 disciplinaire de 480. Le Vice-président a conscience des interrogations qu'impliquant le volume de 480heures et de leur répartition entre ce qu'on appellera le pur disciplinaire et le didactique (qui reste du disciplinaire).

Il précise qu'avant la réforme, les masters MEEF devaient, tout en formant les étudiants à leur futur métier d'enseignant, préparer les étudiants au passage du CAPES/CAPEPS et CRPE en fin de M2. La formation des enseignants continuait un an après l'obtention du M2 et de la certification dans le cadre des DIU.

Le positionnement des concours en fin de L3 et la mise en place des M2E modifient fortement les choses. Les étudiants entrant dans les M2E seront, à terme, titulaire du concours et suivront une formation de 780 heures (contre plus de 900 en M1 et M2 MEEF). Ils seront en responsabilité devant une classe à 50% dès leur année de M2.

On peut alors comprendre que le bloc 1 dit bloc disciplinaire, s'il ne doit pas écarter un renforcement disciplinaire des étudiants des M2E devra être essentiellement consacré à la formation des étudiants à leur future métier d'enseignant et donc leur "apprendre à apprendre".

Selon l'arrêté du 12 janvier 2026, les attendus du bloc 1 :

BLOC 1 - MAÎTRISER LES DISCIPLINES ET ENSEIGNER DANS LE CADRE DE LA POLYVALENCE (480 heures et 58 ECTS).

« L'objectif premier de ce bloc est de renforcer l'expertise disciplinaire dans la ou les disciplines enseignées pour les parcours mono-disciplinaires comme les parcours bivalents. Ce renforcement disciplinaire s'envisage dans le cadre du développement des compétences professionnelles, ce qui suppose de concevoir, mettre en œuvre, analyser et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage dans les disciplines enseignées... »

Nous avons rencontré en décembre 2025, les porteurs dans les UFR et à l'INSPÉ des MEEF second degré. Une première proposition a été formulée qui est en cours d'amendement. Il n'y a pas eu d'arbitrages définitif pour le moment.

Le Vice-Président est pleinement conscient des défis et de la pression que cela provoque chez ses collègues. Il exprime ses regrets, mais nous assure que des discussions sont en cours et que tout se passera pour le mieux.

Le Vice-président invite Mme Anne Boujoun-Goujoin, Directrice adjointe de l'INSPÉ Centre Val-de-Loire, à s'exprimer sur le sujet.

Mme Boujoun-Goujoin :

Le Vice-président vient d'expliquer le contexte difficile et l'urgence de la mise en place de la réforme.

Dans les UFR, mais aussi au sein de toutes les équipes, les inquiétudes sont fortes. Que ce soit au niveau des responsabilités, mais aussi dans l'implication de la compréhension de la mise en œuvre de cette réforme.

Mme Boujoun-Goujoin souligne la complexité de la réforme (3^{ème} réformes en 10 ans, multiples sites et collaborations) et réaffirme l'intention de travailler en partenariat avec toutes les composantes, en se basant sur les objectifs des formations M2E.

On distingue trois mentions au sein du ME2, les parcours pour devenir professeur des écoles, professeurs des collèges et lycées et Conseiller Principale Éducation (CPE).

La discussion porte principalement sur la mention du second degré, laquelle mobilise des équipes pluricatégorielles mixtes UFR/INSPÉ qui ont bien fonctionné dans le cadre des MEEF.

Lors de la lecture de la motion, vous avez évoqué la répartition des contenus en fonction des parcours. Elle est portée par une partie des collègues, mais ils ne l'abordent pas de la même manière. En prenant en compte les défis liés aux divers statuts du personnel de l'INSPÉ, notre intention c'est de travailler à la construction de ces formations. Quoi qu'il en soit, notre objectif est de travailler et de créer une formation en se basant sur les objectifs de formation et les contenus de formation.

L'INSPÉ est accrédité pour assurer la formation des enseignants. Il est essentiel de repenser cette formation et de revoir réellement nos dispositifs.

La préparation du concours prend une autre place et se glisse dans d'autres moments du parcours de la formation. Ce changement de modèle nous contraint à reconsidérer le parcours des étudiants des licences et des masters.

Il existe encore des parcours où, pour le moment, nous cherchons à identifier les objectifs du bloc 1. Un cadre pour cette réforme nous a été remis par le ministère. Nous mettrons tout en œuvre pour le respecter.

Nous allons rencontrer un public qui est en classe. Cela veut dire qu'ils arrivent des établissements, qu'ils quittent les cours, qu'ils reviennent en classe, etc. Leur principale préoccupation est de faire face aux situations de classe. C'est assez cohérent, d'ailleurs, par rapport à ce qui nous est demandé dans le bloc 1.

L'objectif est d'essayer de mettre en place quelque chose avec tout le monde, en tenant compte des compétences de chacun. En tenant compte attentivement des enjeux liés aux services, aux postes, etc...

En outre, il y a une énorme inconnue qui est celle des effectifs. C'est vraiment compliqué de se projeter.

À l'heure actuelle, nous travaillons avec les textes que nous possédons, en avançant graduellement. Ce n'est pas toujours évident vu de l'extérieur.

Le Vice-président :

En ce qui concerne les non-lauréats, une reprise aux concours devra être proposée. Les non-lauréats seront aussi mis en stage en M1 mais sur des durées plus courtes que les lauréats et cette différence de temps de stage devrait pouvoir être utilisée pour cette reprise.

Le Vice-président ajoute qu'il est envisagé de dégager au moins une demi-journée par semaine pour ces étudiants non lauréats afin de leur permettre de préparer le CAPES et de suivre des cours en commun avec des L3.

Mme Boujoun-Goujoin :

Le but était aussi de donner une autre opportunité aux candidats pour qu'ils se représentent au concours. Les parcours non-lauréats ne sont pas proposés dans toutes les universités. Une réflexion est en cours pour aménager leur emploi du temps (ex: une demi-journée banalisée).

M. Bartout :

Au niveau de l'UFR LLSH, ce qui est observé chez les collègues impliqués, c'est qu'ils sont en partie mis de côté. Ces enseignants ont exercé dans le 2nd degré et ont pratiqué la didactique. Il se voit renié dans leur pratique en disant qu'on n'apporte que du disciplinaire et pas de la didactique disciplinaire.

Mme Boujoun-Goujoin :

C'est la raison pour laquelle il est crucial de dépasser ce clivage de discipline pure. Lorsqu'on est un enseignant, il est primordial de bien maîtriser sa discipline.

En tant que porteurs du master et engagés dans les missions de l'INSPÉ, nous avons également fait le chemin avec nos équipes au fur et à mesure, que l'on découvre les effets de cette réforme.

On entend le ressenti de certains collègues et on va essayer de le prendre en compte. Cependant, le cadre sera contraint, et pour tout le monde. Tous les collègues seront concernés par les enjeux évoqués ici.

Le Vice-président :

Les 50 % d'intervention des personnels du rectorats inquiètent également beaucoup de personnes.

Mme Boujoun-Goujoin :

La nouvelle réforme impose à terme que 50% des enseignements soient assurés par des "personnels de terrain" (rattachés au rectorat). Ceci suscite également l'inquiétude des enseignants et des enseignants-chercheurs de l'université quant à leur place et la reconnaissance de leurs compétences.

Le Vice-président reprend le débat en expliquant qu'il y a une incertitude majeure qui demeure quant au nombre de lauréats du concours qui s'inscriront directement, sans passer par TMM. Ils vont opter sur l'affichage d'une capacité d'accueil initiale volontairement basse sur la plateforme (ex: 25 places pour une capacité réelle de 80) et l'ajuster à la hausse dès que le nombre de lauréats affectés sera connu. Cette méthode vise à remplir les promotions sur tous les sites, y compris les sites de proximité qui peinent à attirer des candidats.

Les étudiants expriment une forte anxiété face à la complexité des calendriers croisés (concours et "Mon Master") et à la potentielle mobilité géographique imposée aux jeunes lauréats. Cela peut engendrer des

démissions.

Le Vice-président soumet au vote les éléments réglementaires au titre de la campagne Trouver Mon Master 2026.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	3
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable sur éléments réglementaires au titre de la campagne Trouver Mon Master 2026.

11. [Information] Bilan de la campagne de réorientation 2024-2025.

Le Vice-président a souhaité restituer aux élus une analyse qualitative et quantitative de la campagne de réorientation, afin d'évaluer la plus-value du dispositif.

Le Vice-président invite M. Luc Van Couwelaar, Directeur de la Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle DOIP, à présenter ce point.

Mener conjointement avec la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE).

Données clés :

- **545** candidatures initiales déposées sur la plateforme "e-candidat".
- **288** dossiers complets et traités.
- **119** étudiants ont effectivement procédé à une réorientation (soit 61% des avis favorables émis).

Parmi ces **119** étudiants :

- **31** ont été admis en Licence 2 l'année suivante, validant ainsi leur réorientation avec succès.
- **19** d'étudiants ont été ajournés et se sont réinscrits en L1 dans la filière de réorientation souhaitée.
- **69** étudiants sont défaillants dont **34** étudiants ne se sont pas réinscrits à l'université à la rentrée suivante.

Analyse et propositions :

- Le passage à la plateforme "e-candidat" a fluidifié et augmenté le nombre de demandes.
- Le dispositif est jugé très consommateur en ressources humaines pour un nombre de bénéficiaires finaux relativement faible.

Propositions d'amélioration :

- a) Affiner et compléter l'analyse pour mieux comprendre les parcours (notamment le devenir des 40% d'étudiants ayant reçu un avis favorable mais n'ayant pas donné suite).
- b) Accompagner plus activement les composantes sur la méthodologie de la réorientation.
- c) Réfléchir à une optimisation et simplification du dispositif.

Mme Siegwald :

La gestion de la scolarité à la fin du premier semestre est assez importante avec tous ces ajustements (changements d'inscription administrative et pédagogique). La quantité d'étudiants que nous gérons en réorientation est bien plus importante que ce qui est mentionné ici.

Le Vice-président :

31 étudiants réorientés lors de leur L1 et qui sont maintenant inscrits en L2, c'est peu mais encourageant.

M. Fitzé :

Des étudiants en 2^{ème} ou 3^{ème} année ont-ils formulé des demandes de réorientation ?

M. Van Couwelaar :

Si ça a été le cas, et je n'en ai pas la lecture immédiatement, ça devait être assez marginal. Ça ne ressort pas dans l'extraction des bénéficiaires sur lesquels j'ai travaillé.

Le Vice-président :

On élabore sa formation à l'université, on n'est pas contraint de la terminer. Si nous parvenons à offrir des opportunités à ces étudiants qui voient leur projet professionnel évoluer, c'est tout aussi bien.

Mme Rabaud :

Les étudiants ayant refusé l'avis favorable pour la réorientation. Que savons-nous d'eux, reste-t-il dans la L1 d'origine, abandonnent-ils ?

M. Van Couwelaar :

Je pourrais répondre dans un second temps à cette question, afin d'affiner le résultat de cette année. Lors du bilan, nous avons mis l'accent sur les étudiants qui ont réussi le parcours de réorientation.

Vie Étudiante

12. [Avis] Révision de la charte de l'Assemblée des Élus Étudiants (AEE).

Ce point est retiré de l'ordre de jour.

13. [Avis] Révision de la composition de la commission du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE).

Le Vice-président invite M. Alexis Boche, Responsable du service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante, à présenter ce point.

M.Boche explique que la commission FSDIE, correspond au dispositif des universités en France qui permet d'accompagner les projets associatifs étudiants. Le FSDIE, financé par la CVEC, a soutenu 83 projets étudiants pour environ 250 000 € l'année dernière.

La commission se réunit quatre fois par an, et conformément à la circulaire ministérielle sur l'engagement étudiant, elle est composée pour moitié d'étudiants et de représentants de l'administration et de personnalités extérieures,

Nous proposons les modifications suivantes :

1 - Instauration de suppléants étudiants

C'est une demande qui émanent des représentants étudiants afin de garantir une présence constante lors des commissions.

Proposition : « *Chaque membre étudiant de la commission peut désigner un suppléant étudiant par année universitaire. Le suppléant ne siège qu'en l'absence de son titulaire.* »

L'autre précision est à l'article 1, le FSDIE comporte 16 membres *titulaires*. On spécifie bien la notion de titulaire. L'objectif est d'avoir un maximum de représentants des étudiants le jour des commissions au moment des auditions des porteurs de projet .

2 - Possibilité de commission commune avec le CROUS

Il s'agit de simplifier les démarches pour les associations étudiantes qui sollicitent à la fois le FSDIE (université) et le dispositif Culture-Actions (CROUS). Le dispositif Culture-Actions accorde également des subventions à des projets associatifs étudiants en fonction de critères différents que le FSDIE.

Proposition : « Après avis des membres de la commission, la commission peut être organisée de manière conjointe avec le CROUS d'Orléans-Tours pour auditionner en commun les porteurs de projets des dossiers recevables à la fois auprès du FSDIE et de Culture Actions. »

Il y aura une audition unique par les deux commissions assemblées. Ensuite, elle se réuniront de manière séparée pour les dossiers, qui ne remplissent pas les critères d'éligibilité pour les deux commissions.

Le CROUS a un périmètre d'intervention supérieur à celui des étudiants inscrits dans notre établissement. Ils peuvent recevoir des demandes qui viennent d'étudiants en BTS, dans des lycées publics ou privés, ou dans d'autres formations privées.

Ce nouveau fonctionnement aura des impacts sur notre mode de travail. Le volume de dossiers sera plus important. Cela remet en cause le principe actuel d'auditionner systématiquement tous les porteurs de projet. Une réflexion est menée pour savoir si la commission se prononce sur l'intérêt ou pas d'examiner les projets inférieurs à huit cent euros.

Nous avons une préférence pour rencontrer les porteurs afin de mettre en place le cadre, l'accompagnement et les attentes en lien avec la subvention accordée.

Le Vice-président :

Cette commission mixte a pour objectif d'offrir un meilleur accompagnement aux associations et de favoriser le développement de leurs projets.

En l'absence de remarque, le Vice-président soumet au vote la révision de la composition de la commission du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	5
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable unanime sur la révision de la composition de la commission du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.

Le Vice-président Commission Formation et Vie
Universitaire



Sébastien RINGUEDE